



## Du 1er juillet au 31 août 2015

# Grand jeu 100% fermier de nombreux lots à gagner.

## **MODALITES DE PARTICIPATION:**

Offre valable sur:

- Yaourt à boire 50cl Le Craulois
- Yaourts en Pots 500g Le Craulois

Pour obtenir votre remboursement vous devez, entre le 1er juillet au 31 août 2015, renvoyer sous enveloppe suffisamment affranchie:

- Votre preuve d'achat (original du ticket de caisse) en entourant la date d'achat, l'intitulé du produit et le montant TTC du produit.
- Le sticker ou les stickers originaux (suivant l'offre choisie) sur lequel figure l'offre (voir cidessus).
- Le bulletin de participation ci-dessous dûment complété à l'adresse :

LE CRAULOIS - Mon fermier préféré Grand jeu 100% fermier 2 Lieu-dit la Craulée **22800 LANFAINS** 

Jeu gratuit avec obligation d'achat. Du 1er juillet au 31 août 2015, achetez un ou plusieurs produits porteurs de l'offre pour être éligible à notre grand ieu concours 100% fermier. Rendez-vous sur notre site internet www.lecraulois.com rubrique jeux-(www.lecraulois.com/jeux-concours/). Téléchargez notre dossier de participation et renvoyez le accompagné de vos preuves d'achats par courrier suffisamment affranchit. Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles sur la même période. Toute demande illisible, incomplète ou effectuée après le 30 septembre 2015 (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas prise en compte. Les frais d'envoi de la demande ne seront pas remboursés. Offre valable en France métropolitaine et uniquement dans les points de vente affichant l'opération. Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 « Informations et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations concernant exerçable en écrivant à : LE CRAULOIS – Mon fermier préféré – 2 lieu-dit la Craulée – 22800 LANFAINS.

BULLETIN DE PARTICIPATION
CIVILITE: MME MLLE M.
NOM:
PRENOM:
DATE DE NAISSANCE*:
ADRESSE 1:
ADRESSE 2*:
CODE POSTAL :VILLE :
E-MAIL (pour le suivi de votre dossier):
(*) Facultatif



### RÉGLEMENT DE L'OFFRE

#### 1. Description de l'offre :

Pour tout achat entre le 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015, d'un produit Le Craulois porteur de l'offre en magasin, vous êtes éligible sur simple demande à notre jeu concours.

#### 2. Conditions d'éligibilité :

Cette offre est réservée à toute personne physique majeure agissant à titre personnel en qualité de consommateur et résidant en France métropolitaine. L'achat de produits éligibles à l'offre devra être réalisé exclusivement entre le 1er juillet et le 31 août 2015. Cette offre est valable uniquement pour l'achat d'un ou plusieurs produits porteurs de l'offre reconnaissables, à l'aide d'un sticker promotionnel apposé sur le produit faisant mention de l'offre.

#### 3. Dotation:

- 5 boîtes de palets bretons.
- 3 tabliers Le Craulois.
- 1 barbecue de la marque Weber d'un montant de 79,00€.

Il est convenu qu'en cas de rupture de stock, ou toute autre raison ne permettant pas de fournir la dotation, la société organisatrice proposera une dotation de valeur équivalente.

#### 4. Modalités de participation au jeu concours :

Étape 1 : Achetez un ou plusieurs produits porteurs de l'offre dans les magasins participant à l'opération entre le 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015 uniquement.

Étape 2 : Connectez-vous sur le site www.lecraulois.com/jeux-concours/ et téléchargez votre demande de participation. Toute demande effectuée par un autre moyen sera considérée comme nulle.

Étape 3 : Renvoyez sous enveloppe suffisamment affranchie l'intégralité des éléments ci-dessous à l'adresse suivante :

- <u>Le ticket de caisse original</u> (toute copie ou photocopie sera refusée) en entourant la date d'achat du produit, l'intitulé du ou des produits et le prix de vente TTC.
- <u>Le sticker ou les stickers (suivant l'offre choisie)</u> faisant état des lots souhaités et apparaissant sur les produits porteurs de l'offre.
- <u>La copie du dossier de participation imprimé</u> ou recopié sur papier libre faisant apparaître impérativement l'ensemble des informations nécessaires au traitement de votre demande.

LE CRAULOIS – Mon fermier préféré Grand jeu 100% fermier 2 Lieu-dit La Craulée 22800 LANFAINS.

Toute demande illisible, incomplète, manifestement frauduleuse, ne respectant pas les conditions ou les modalités de participation de l'offre ou envoyée après le 31 septembre 2015 (cachet de La Poste faisant foi) sera considérée comme nulle et sera définitivement rejetée. Aucun document envoyé ne sera restitué.

La société Le Craulois ne sauraient être tenue responsable en cas de non réception de demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution, mauvais adressage, défaut de connexion internet du participant, ...).

Les informations obtenues sont nécessaires au traitement de votre demande de participation à la présente offre promotionnelle. Après traitement dans le strict cadre de la participation à cette offre, ces données ne seront pas réutilisées. Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 « Informations et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant exerçable en écrivant à : LE CRAULOIS – Mon fermier préféré – 2 lieu-dit la Craulée – 22800 LANFAINS.

#### 5. Sélection des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les gagnants désignés seront contactés par courrier électronique par la société organisatrice. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

## 6. Modalités du remboursement des frais inhérents à la participation

Les frais d'envoi de la demande ainsi que les frais de connexion internet ne seront pas remboursés.